

Reprenons la main sur notre travail et sur nos outils de travail

En 2019, la caisse des dépôts et consignation (CDC) est devenue l'actionnaire principal dans le Groupe La Poste (projet Mandarine). La CDC a la main sur le groupe La Poste et n'a qu'un seul objectif : remonter le montant des dividendes et doper le résultat d'exploitation du groupe La Poste. Cette stratégie purement financière a des conséquences dans toutes les entreprises du Groupe La Poste mais aussi pour les usagers avec un désengagement et une marchandisation du service public postal.

Nous assistons à une accélération de la stratégie de la CDC à tous les niveaux du Groupe, dans toutes les entreprises avec des économies d'échelles qui sont la priorité lors des transformations structurelle. Cela se traduit par la volonté de rationaliser et supprimer les doublons au niveau des entreprises. Dans un groupe où la masse salariale représente 50% du Chiffre d'affaire et au regard de la stratégie les mesures toucheront bien les salaires, l'emploi, les qualifications, les promotions, etc...

Les orientations décidées se résument en moins de service public, plus de rentabilité et son lot de conséquences pour les salariés que sont le développement de la précarité, la flexibilité, l'augmentation de la productivité, la perte de sens du travail, le non-respect des accords, la pressions managériales, le gel des salaires,...

Toujours dans cette même logique d'un dumping social organisé par le groupe La Poste pour réduire les coûts, des colis de DPD et Chronopost vont être transférés vers des centres de Médiapost pour réaliser la distribution. Les colis avec une haute valeur ajoutés vont être distribués par les médiapostiers sous convention collective de la distribution directe alors que les postiers de DPD et Chronopost sont sous convention collective du transport, une convention collective mieux disante. **Concrètement, La Poste devient sous-traitante de Médiapost sur les IP et Médiapost devient sous-traitant de La Poste, Chronopost, DPD pour la distribution des colis !!**

L'exemple de MEDIAPOST :

Sous couvert du projet Oui PUB, le transfert de l'activité de distribution des Imprimés Publicitaires de Médiapost vers La Poste SA suit cette logique. Le problème n'est pas le transfert de l'activité des IP d'une entreprise à une autre, mais bien les conséquences, immédiates et à long terme, pour tous les salariés dans le groupe qui sont impactées par ce projet de transfert de plus de 2 millions de boîtes aux lettres transférées de Médiapost vers La Poste S.A d'ici fin 2023.

Les conséquences, ce sont plus de 1 000 suppressions d'emplois annoncées par l'entreprise, un développement du dumping social avec un prêt de main d'œuvre temporaire des médiapostiers volontaire à La Poste SA (mais en restant sous convention collective de la distribution directe c'est-à-dire avec des droits et garanties différents des postières et postiers de la poste SA).

L'intégration des Imprimés Publicitaire dans la sacoche des facteurs sans négociation sur la charge de travail et les cadences au préalable va entraîner une intensification du travail.

Nous pouvons nous interroger si l'intégration des IP à La Poste SA ne va pas être utilisée pour justifier des suppressions d'emplois à la poste SA si le projet Oui Pub se généralise d'ici 2 ans?



**LA POSTE DEVIENT
SOUS-TRAITANTE
DE MÉDIAPOST SUR LES IP
ET MÉDIAPOST DEVIENT
SOUS-TRAITANT DE LA
POSTE, CHRONOPOST, DPD
POUR LA DISTRIBUTION
DES COLIS !**

**Ce projet impacte également
d'autres entreprises du Groupe
comme à NEOLOG par exemple où
plus de 120 EMPLOIS SONT
MENACÉS.**

**Alors que des milliers de postes de travail sont
disponibles au sein du groupe La Poste avec des
métiers en tension** (où selon la direction, elle peine à recruter),

LA CGT EXIGE :

- qu'il n'y ait aucune suppression d'emploi dans un groupe qui réalise des millions de bénéficiaires,
- que le salarié puisse choisir de suivre son activité ou d'opter au reclassement au sein du Groupe La Poste,
- l'embauche des intérimaires, CDD et sous-traitant pour que le Cdi à temps plein deviennent la norme dans le Groupe La Poste,
- l'arrêt de la sous-traitance,
- l'ouverture de négociation sur les droits et garanties pour tous les salariés du groupe La Poste,
- un véritable plan de formation professionnelle y compris dans le cadre de reconversion professionnelle choisie,
- le transfert de tous les droits et garanties acquis par le salarié durant la carrière professionnelle, des augmentations de salaire.

De nombreux salariés du Groupe contestent la stratégie et la politique générale du Groupe La Poste en matière de réduction des effectifs, de dumping social, de politique salariale, de dégradation du service public postal,...

D'ores et déjà, la CGT FAPT appelle toutes les postières et postiers des entreprises du Groupe La Poste ainsi que tous les salariés qui travaillent pour le Groupe à débattre de la situation et à construire collectivement les revendications pour exiger des réponses concrètes à la hauteur des richesses créées par le fruit de leur travail.

**LA CGT APPELLE À L'AMPLIFICATION DES LUTTES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC,
DE L'EMPLOI ET DES SALAIRES.**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

